



VŒU DU COMITE DE BASSIN DU 29 JUIN 2019 PORTANT SUR LA CONTRIBUTION DU COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE À LA PREMIERE SÉQUENCE DES ASSISES DE L'EAU

Le Comité de bassin Rhin-Meuse réuni en séance plénière du 29 juin 2018 a pris connaissance du cadrage de la première séquence des Assises organisées par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ainsi que des principales conclusions de la séquence d'échanges du 28 mai 2018 des acteurs de l'eau du bassin. Après en avoir débattu, le comité de bassin :

Confirme son intérêt de prévoir dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau une stratégie visant à dynamiser la gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement. Le projet élaboré par la commission des programmes est conforme aux attentes nationales en ce qu'il intègre un volet d'amélioration de la connaissance et de l'ingénierie, et des dispositifs incitatifs visant à garantir la pérennité des investissements soutenus par l'agence de l'eau et engager les collectivités dans une gestion durable de leur patrimoine eau et assainissement.

Rappelle au-delà de l'urgence à rénover le patrimoine des réseaux d'eau potable que la priorité première doit rester l'atteinte du bon état des masses d'eau, en particulier pour l'assainissement.

Réaffirme son attachement, en ce qui concerne les travaux de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable à soutenir prioritairement les communes rurales qui s'approvisionnent à partir de ressources en eau en situation de fragilité au regard des quantités d'eau disponibles pour leur alimentation en eau potable.

Confirme l'ouverture de ses aides à la réalisation de diagnostics et d'inventaires du patrimoine, d'expérimentations et d'innovation permettant de faire émerger de nouvelles solutions techniques et à moindre coût, ainsi qu'à l'assistance technique en milieu rural.

Recommande d'aider prioritairement les groupements de communes qui pourvoient aux carences des collectivités les plus en retard en termes d'équipements et de renouvellement.

* * *

Préconise de ne financer les travaux du plan de rattrapage qui sera annoncé aux Assises de l'eau du 17 juillet 2018 que dans le cadre de « contrats de progrès » comprenant un engagement dans la durée de la collectivité.

Recommande ainsi de privilégier - pour les groupements de communes - le « contrat territorial » pour adosser au conventionnement pluriannuel d'aides un programme ambitieux de gestion patrimoniale.

Est favorable plus généralement à l'adoption de conditions d'accès aux aides, fondées sur un prix de l'eau minimum (et un budget annexe) ou tout autre critère technique, conduisant les collectivités à se mobiliser davantage et à répercuter l'obligation de renouvellement et de maintien à niveau des infrastructures sur le coût du service.

Recommande à ce titre le recours à des financements mixtes ou innovants fondés sur des prêts avantageux (taux fixes) de très long terme et des subventions limitées (ou des bonifications de prêt), pour inciter les collectivités à une internalisation des coûts.

* * *

Précise que la trésorerie réduite de l'Agence de l'eau et la baisse des moyens financiers de son 11^{ème} programme limitent grandement l'ampleur du plan de rattrapage envisagé compte tenu des autres priorités fixées à l'établissement.

S'oppose fermement à ce titre au principe des prélèvements sur la trésorerie des Agences de l'eau et de l'écrêtement des redevances, imposé au profit du budget général de l'Etat.

N'est pas favorable à un fond national d'investissement et à un dispositif de péréquation inter-bassins pour la gestion patrimoniale considérant que la responsabilité de renouvellement doit incomber prioritairement aux maîtres d'ouvrage concernés.

Le Président du Comité de Bassin,



Claude GAILLARD